

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 16 DECEMBRE 2010

**OBJET : AVIS DE LA  
VILLE DU BLANC-  
MESNIL SUR LE PROJET  
DE RESEAU DU GRAND  
PARIS DANS LE CADRE  
DU DEBAT ORGANISE  
PAR LA COMMISSION  
NATIONALE DU DEBAT  
PUBLIC.**

**AM/171210**

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice est  
de **43**

Le Maire certifie avoir  
fait afficher, aujourd'hui,  
à la porte de la Mairie,  
le compte-rendu de la  
délibération ci-contre

Le **17 DECEMBRE 2010**

*Le Maire,*



L'an deux mille dix, le seize du mois de décembre à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MIGNOT, Maire.

**PRESENTS :** M. MIGNOT, Maire,  
MM. VADILLO, SOURY, SOUBEN, BRAMY, Mme GALLIOT, M. BARRES, Mmes ICHOU,  
LANGLOIS, M. SERRANO, Mmes BOUSEKKINE, TANSERI, Adjointes au Maire,  
MM. FERDINAND, BROUILLARD, FEURTET, BOISSEL, CAGNON, Mme DELMAS,  
MM. LE POLLOTEC, FOURNET, FRANCIETTE, Mmes MILOT, GASPERI ALEXANDRE,  
EL HASNAOUI, M. BOUSSAGUET, Mme HERSEMEULE, MM. MEIGNEN (à partir de 19h),  
RANQUET, Mmes HAMA, NOTARIANNI (à partir de 19h), MM. CAVALLARI, RAMOS,  
Conseillers Municipaux.

**EXCUSES :** Mme BOUVIER, Adjointe au Maire, proc. M. BRAMY,  
Mme BUFFET, Conseillère municipale, proc. M. VADILLO,  
Mme IGHIL, Conseillère Municipale, proc. à M. LE POLLOTEC,  
Mme DAGHEFALI, Conseillère Municipale, proc. à Mme TANSERI,  
M. MAIGA, Conseiller Municipal, proc. à M. BARRES,  
Mme VALIAME, Conseillère Municipale, proc. à M. SOURY,  
Mme LEMARCHAND, Conseillère Municipale, proc. à M. RANQUET,  
M. BOUMEDJANE, Conseiller Municipal, proc. à M. RAMOS.

**ABSENTS :** Mme GALVANI, Conseillère Municipale,  
M. MEIGNEN, Conseiller Municipal (jusqu'à 19h)  
Mme NOTARIANNI, Conseillère Municipale (jusqu'à 19h),  
M. MONANY, Conseiller Municipal.

**ASSISTAIT A LA SEANCE :** M. MARLAND, Directeur Général des Services.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. FRANCIETTE, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Rapporteur expose :

Ayant pris connaissance de l'article premier de la loi sur le Grand Paris et du dossier du Maître d'ouvrage -la Société du Grand Paris- réalisé à cet effet, le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 14 octobre 2010, a adopté après discussion un avis provisoire sur le réseau de transport public du Grand Paris. L'avis définitif doit être adopté et transmis à la Commission Nationale du Débat Public avant la date limite du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mémoire, la Ville est concernée par les trois liaisons du réseau du Grand Paris. Un arrêt serait implanté sur notre territoire, face à l'entrée du Musée de l'Air et de l'Espace. Un second est revendiqué pour desservir les quartiers populaires dont la Cité des Tilleuls, le cœur de ville et les zones d'activités du nord du Blanc-Mesnil.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010

**OBJET : AVIS DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL SUR LE PROJET DE RESEAU DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU DEBAT ORGANISE PAR LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC.**

Chacun est conscient de l'importance de ce dossier pour l'avenir et les projets de développement économique et urbain que la Ville souhaite impulser.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, a souhaité que le projet d'avis nourrisse un débat associant les Blanc-Mesniloises et Blanc-Mesnilois, les acteurs socio-économiques ainsi que le monde associatif en préalable de l'adoption d'un avis définitif.

Le projet d'avis a été largement diffusé. Deux réunions publiques, le 8 novembre avec l'ensemble des Maires concernés par le pôle métropolitain du Bourget et le 13 décembre ont ponctué cette période d'échange.

Ce débat a été marqué par de nombreuses discussions et plusieurs propositions permettant d'enrichir le projet d'avis. Les revendications émises par le Maire ont reçu un large soutien. Dans le même temps, si la volonté de se saisir du projet de transport public du Grand Paris comme levier pour construire notre futur fait l'objet d'un accord, cela ne peut être à n'importe quel prix. Des évolutions sont certes jugées utiles, mais elles ne doivent pas se faire au détriment de notre environnement, de la mixité sociale et des grands équilibres urbains du Blanc-Mesnil.

LE CONSEIL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son Rapporteur et EN AVOIR DELIBERE,

- EMET, à l'unanimité, l'avis favorable suivant dans le cadre du débat organisé par la Commission Nationale du Débat Public sur le projet de réseau du Grand Paris :

Nous avons une grande ambition pour notre Ville et ses populations. Nous agissons dans le cadre de nos compétences, pour répondre aux attentes sociales les plus pressantes. Nous entendons également bâtir un cadre urbain au diapason des grands enjeux de demain en matière de mobilité, de mixité, de logements, de services publics et d'environnement.

Nous agissons également pour un développement dynamique, solidaire et durable de la Région-capitale. Le Blanc-Mesnil veut y contribuer en valorisant ses atouts et ses potentiels.

C'est avec cette volonté que nous nous saisissons de tout ce qui nous permet d'avancer et de donner corps à nos projets de développement.

Le Blanc-Mesnil revendique, depuis 1970, son raccordement au réseau de transport métropolitain avec le prolongement de la ligne 7 jusqu'au Musée de l'air et de l'espace. Cette exigence se traduit par de fortes attentes à l'égard du débat public concernant le réseau du Grand-Paris engagé depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010**

**OBJET : AVIS DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL SUR LE PROJET DE RESEAU DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU DEBAT ORGANISE PAR LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC.**

Notre Ville est doublement concernée par le projet de transport du Grand Paris. Cette situation spécifique s'explique aisément. Le Blanc-Mesnil est partie prenante du pôle de développement métropolitain du Bourget, porte d'entrée Nord du Grand Paris et de notre région Capitale. Elle se situe également dans le prolongement immédiat du pôle urbain Est de la Seine-Saint-Denis avec lequel elle partage nombre de caractéristiques socio-économiques.

Nous sommes aujourd'hui dépendants de la seule ligne B du R.E.R. Nous pouvons franchir une étape décisive et atteindre, avec l'implantation de deux stations supplémentaires dans notre Ville, un niveau de desserte moderne et performant. Nous concevons ces projets comme des leviers pour ancrer notre Ville dans le cœur de la métropole francilienne.

Nous avons été entendus pour la première station face au Musée de l'air. Elle figure dans les documents officiels mis en débat. Notre mobilisation et notre capacité à convaincre seront nos meilleurs atouts pour réussir ensemble notre pari d'obtenir la seconde entre le quartier des Tilleuls et la place de la Libération. Le débat au Blanc-Mesnil est engagé depuis plus d'un an : trois réunions publiques auxquelles il faut ajouter la réunion extraordinaire du 8 novembre dernier associant l'ensemble des Maires concernés par le pôle métropolitain du Bourget et plusieurs réunions du Conseil Municipal du Blanc-Mesnil ont déjà examiné l'ensemble des problématiques du projet.

**TROIS LIGNES DU GRAND PARIS POUR DESSERVIR LES QUARTIERS RIVERAINS DE LA RN 2 :**

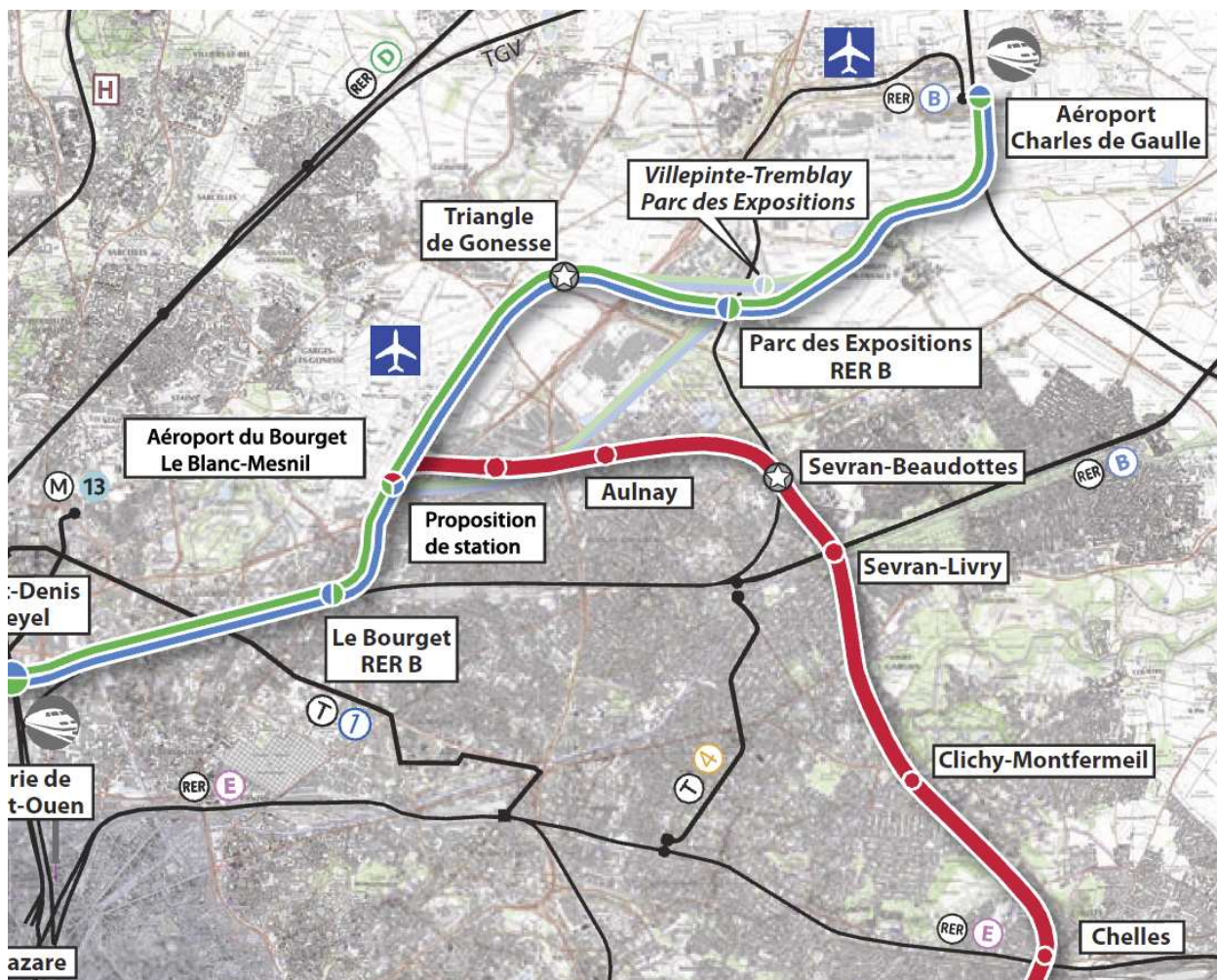
La gare Blanc-Mesnil / aéroport du Bourget sera située à proximité du Musée de l'Air et de l'Espace sur le versant blanc-mesnilois de la RN 2. Elle bénéficiera d'un haut niveau de performance grâce à l'interconnexion des trois lignes du réseau du Grand Paris ; auxquelles pourrait s'ajouter le prolongement, non encore programmé, de la ligne 7.

Formidable tremplin pour l'essor des multiples fonctions aéronautiques, culturelles et évènementielles de l'espace aéroportuaire, la gare constituera également un levier de mutation économique et urbaine de la façade blanc-mesniloise de la RN2 et de la Zone économique de la Molette.

Cette implantation, en démultipliant les possibilités d'accès à l'ensemble de la métropole francilienne, est un progrès réel pour la majeure partie des habitants des quartiers nord du Blanc-Mesnil. C'est la seule gare des 130 km de l'ensemble du projet de métro automatique qui permettra d'accéder directement aux trois lignes (bleue, rouge et verte).

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010

OBJET : AVIS DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL SUR LE PROJET DE RESEAU DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU DEBAT ORGANISE PAR LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC.



**LA ROCADE METROPOLITAINE (LA LIGNE ROUGE) DESSERVANT LE NORD EST DE LA SEINE-SAINT-DENIS :**

Cet axe correspond à un des enjeux majeurs du projet de réseau de transport public du Grand Paris : le désenclavement de quartiers aujourd'hui en butte aux inégalités et aux discriminations sociales. Le réseau sera, comme le souligne le dossier du maître d'ouvrage, un levier pour « désenclaver et réaménager certains territoires aujourd'hui marginalisés », notamment à l'Est de la Seine-Saint-Denis, de Clichy-sous-Bois et Montfermeil en passant par Sevrans et Aulnay-sous-Bois.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010

**OBJET : AVIS DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL SUR LE PROJET DE RESEAU DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU DEBAT ORGANISE PAR LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC.**

Nous voulons faire de cette infrastructure une nouvelle ligne de vie, confortant les projets de développement économique et urbain, synonyme d'espoir pour notre jeunesse et notre population. C'est une opportunité et un défi que nous entendons relever avec toutes les villes concernées.

Elle doit bénéficier d'une attractivité incontestable en irriguant de manière fine et efficace le territoire traversé. Sur la liaison Le Blanc-Mesnil / aéroport du Bourget jusqu'à la Cité Descartes et Marne-la-Vallée, il y a en moyenne une gare tous les trois kilomètres. Au total, et selon le dossier du maître d'ouvrage, la liaison « rouge » comporte 14 arrêts à l'ouest et seulement 9 à l'est et au nord-est. Ce déséquilibre doit être résorbé. Il est nécessaire de faire plus, pour mieux répondre aux besoins des Franciliennes et des Franciliens.

C'est pourquoi nous prenons position pour une station desservant tout à la fois le centre-ville, les quartiers d'habitat collectif et pavillonnaire ainsi que les zones d'activité du Nord de la Ville. Le site proposé se situe sur l'avenue de la Division Leclerc. Il concernerait quelque 20 000 habitants et près de 2 000 d'emplois dans un rayon de 1 000 mètres.

Cette station constituerait un point d'appui important pour accélérer les mutations vers un cœur de ville mixte, actif, plus dense en terme d'équipements, de services et de commerces. Elle pourrait conforter des projets ambitieux de rénovation urbaine concernant le quartier des Tilleuls, la rénovation du parc d'activité du Sous-Coudray, la réalisation d'opérations fédératrices pour les Blanc-Mesnilois (gymnase Macé-Le Mansois, ZAC Eiffel et Eco-pôle de la Morée, cœur de ville etc).

Cette politique municipale, engagée depuis près de 20 ans, et que nous voulons poursuivre en mobilisant notamment les espaces disponibles pour des projets mixtes, sera confortée par l'arrivée d'un métro à la jonction de toutes ces opérations d'aménagement. Nous veillerons, enfin, à une desserte de qualité par le réseau de surface, ainsi qu'à l'extension des modes doux (circuits pédestres et deux-roues) irriguant finement notre Ville et tous ses quartiers.

Ce projet de station fait l'objet d'un consensus entre les maires des villes du pôle du Bourget et le Conseil Général. Une étude est engagée par les équipes d'architectes et d'urbanistes qui travaillent sur le pôle métropolitain du Bourget. Elle sera versée au débat public et transmise à la Société du Grand Paris.

La configuration du réseau de transport public du Grand Paris, a fortiori s'il est répondu positivement à nos propositions d'amélioration, constituera un avantage réel pour le Blanc-Mesnil et ses habitants, prolongeant la réalisation du RER B + en 2012.

Nous demandons une insertion urbaine, des aménagements de gare et des conditions de transport de qualité, y compris en faveur des personnes à mobilité réduite, pour répondre aux attentes légitimes d'un très large public.

Pour conclure, nous tenons à exprimer notre vigilance sur cinq éléments majeurs de l'opération :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010

**OBJET : AVIS DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL SUR LE PROJET DE RESEAU  
DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU DEBAT ORGANISE PAR LA  
COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC.**

La mise en service, étalée de 2018 à 2023, de l'ensemble des liaisons du réseau du Grand Paris doit être garantie.

Son financement doit être clarifié et consolidé. Les engagements de l'Etat devront être tenus, sans participation financière des villes. Nous proposons également de dégager des ressources complémentaires :

- par le transfert effectif du Fonds d'Aménagement de la Région Ile-de-France au financement des transports collectifs en Ile-de-France ; transfert accompagné d'une réévaluation du niveau de la taxe sur les surfaces de bureaux, centres commerciaux et entrepôts.
- par l'instauration d'un taux unique du versement transport à l'échelle régionale correspondant au taux aujourd'hui appliqué sur Paris et les Hauts de Seine.

La réalisation d'études complémentaires associées à une concertation exemplaire devront porter sur les points suivant :

- l'énergie grise nécessaire pour la construction des infrastructures et du matériel roulant,
- les plans de circulation pendant les phases de chantier et leurs conséquences,
- les équipements annexes (puits de secours, postes de redressement, gares de triage et de remisage, etc),
- les impacts environnementaux (désordres hydrauliques, risques de fissures, lieux de dépôt des déblais, gestion des eaux d'exhaure),
- la préservation de la qualité de notre eau puisée en sous-sol au Blanc-Mesnil, ainsi que celle des terres cultivables en Ile-de-France.

Une exigence de maîtrise publique du fonctionnement et de l'exploitation de ce réseau, garante des missions de service public.

Enfin l'accès à ce nouveau réseau devra satisfaire aux normes de service public en vigueur sur le réseau actuel (tarification sociale, pass navigo etc...)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

